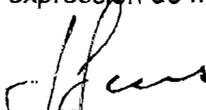


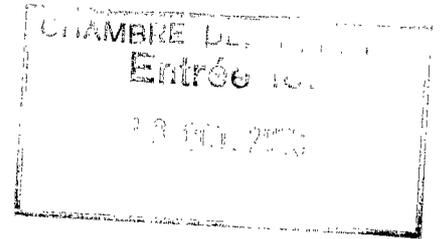
- Y a-t-il des campagnes d'information et de sensibilisation quant à l'emploi correct d'insecticides ?
- Au Grand-Duché et dans la Province du Luxembourg des apiculteurs ont constaté une relation directe entre l'emploi d'insecticides dans les champs de colza en fleur et la mortalité des abeilles. Monsieur le Ministre a-t-il connaissance de ce phénomène ?
- Quelle est la surface des cultures de colza destinées à la production industrielle?
- Quelles mesures ont été prises pour combattre le dépérissement des colonies d'abeilles ?

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.



Jean Huss
député

Luxembourg, le



Référence:
f:\questpar\2003\2324.doc

**Réponse de M. le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural
à la question parlementaire no 2324 de M. le Député Jean HUSS.**

L'accruescence du dépérissement des colonies d'abeilles est un phénomène que les régions de l'Europe occidentale connaissent depuis l'automne 2002 et qui a atteint son apogée à la fin de l'hiver 2002/2003. En effet, les pertes d'abeilles sont estimées en Autriche à 28%, en Suisse à 26%, en Allemagne à 26%, au Liechtenstein à 18% et au Luxembourg à 18%.

Une conférence d'experts apicaux internationaux, organisée fin mai 2003 à Bâle, sur le problème des pertes élevées des colonies d'abeilles durant l'automne et l'hiver 2002/2003, a conclu que la cause primordiale était l'infestation des abeilles par le parasite VARROA JACOBSONI. Ce parasite, répandu sur tous les continents, provoque chez les abeilles la varroase, maladie relativement bénigne, mais qui sous certaines conditions peut aboutir à une destruction massive des colonies d'abeilles. Les facteurs favorisant ces pertes, ont été évoqués de la manière suivante lors de cette conférence :

- traitement tardif des abeilles contre la varroase,
- application incorrecte des médicaments avec réinfestation des abeilles,
- résistance accrue du parasite contre certains médicaments,
- négligence du contrôle sanitaire des abeilles,
- sensibilité accrue de certaines races d'abeilles à l'égard du parasite.

Au Luxembourg, les mesures de lutte contre la varroase sont clairement définies dans la réglementation afférente dont la mise en application est assurée par l'Administration des services vétérinaires en collaboration étroite avec la Fédération des Unions d'Apiculteurs du Grand-Duché de Luxembourg. Un article budgétaire spécifique, doté d'un crédit de 8.676 € permet de subvenir à la majorité des coûts résultant de ces activités sanitaires.

Ces dernières années la lutte contre ce parasite s'est avérée plus difficile par le développement progressif d'une résistance accrue à l'encontre de l'un ou l'autre traitement. Cette situation a amené l'Administration des services vétérinaires ensemble avec la Fédération des Unions d'Apiculteurs à mettre à la disposition des apiculteurs de nouvelles substances à la fois plus efficaces contre la maladie et plus inoffensives pour l'environnement. Cependant la manipulation de ces nouvelles substances s'avère plus délicate et plus laborieuse pour nos apiculteurs et explique en partie les échecs signalés dans l'une ou l'autre région du pays.

Bien plus, à côté de l'utilisation de nouvelles substances chimiques, plus efficaces et plus sévères, de nouveaux moyens de lutte d'ordre biologique ont été mis en œuvre au Luxembourg depuis 2001. Un programme d'élevage d'abeilles dotées d'une résistance

améliorée à l'égard du parasite Varroa est à l'essai. Cette approche innovatrice en matière de lutte anti-parasitaire semble être prometteuse.

L'ensemble de ces mesures peuvent en partie expliquer les pertes relativement faibles de colonies d'abeilles sur notre territoire par rapport aux autres pays.

Quant aux problèmes des insecticides, la substance active imidaclopride, contenue dans certains produits phytopharmaceutiques, est soupçonnée, notamment en France, d'être à l'origine du dépérissement des colonies d'abeilles dans certaines régions. En effet, cette matière active est toxique pour les abeilles lorsqu'elle est utilisée dans des cultures qui sont butinées par les abeilles, comme le tournesol ou le colza.

Au Luxembourg, aucun produit phytopharmaceutique contenant de l'imidaclopride n'est autorisé dans ces cultures.

Les produits à base d'imidaclopride autorisés dans l'agriculture au Grand-Duché de Luxembourg sont des produits pour le traitement des semences du blé et de l'orge. Ces plantes ne sont pas butinées par les abeilles et comme le produit n'est pas pulvérisé à travers les champs, il n'existe pas de risque de contamination des mauvaises herbes en fleur, herbes qui peuvent être visitées par les abeilles.

La mise sur le marché et l'utilisation des produits phytopharmaceutiques sont strictement réglementées par des dispositions nationales et le contrôle est assuré régulièrement par l'Administration des services techniques de l'agriculture, service de la protection des végétaux, et par l'Administration des douanes et accises.
